

98

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Communautaire
de la communauté de communes de l'ATREBATIE
Département du Pas de Calais
Arrondissement d'Arras

Nombre des membres
en exercice : 46

Nombre de membres
Présents : 28

L'an deux mille sept, le 08 octobre à 19h00.

Nombre de membres
Votants : 30

Le Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Guillemant s'est réuni en salle polyvalente de Berles-Monchel sur convocation du 03 octobre 2007. Présents les membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : Mr Paillart ayant donné pouvoir à Mr Frammery, Mr Bécourt ayant donné pouvoir à Mr Carton et Mr Desailly ayant donné pouvoir à Mr Hermant.

Objet de la délibération

Convention Profession Sport : Mercredis sport et Sport en Périscolaire.

Monsieur Henri Hoguet est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle l'obligation de travailler avec des animateurs diplômés pour les activités sportives de qualité.

Dans le cadre des mercredis sportifs de l'Atrébatie et des animations périscolaires, il est proposé de travailler avec l'association « Profession Sport » qui peut mettre à disposition contre rémunération des animateurs brevetés d'Etat.

Ce partenariat technique et financier induit une convention. Monsieur le Président demande l'autorisation de signer cette convention à procéder à la rémunération des animateurs sur la base de la convention, à savoir 23€ TTC par heure d'animation.

Après délibération, les membres du Conseil Communautaire acceptent la proposition du Président et l'autorisent à signer les conventions d'occupation des collèges.

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
Bureau du Contrôle Administratif
des Collectivités Locales

Reçu le : 23 OCT. 2007



Le Président

Pierre GUILLEMANT

Acte rendu exécutoire ce jour
Transmission en préfecture et affichage ce jour.

HERMAVILLE, le 09 octobre 2007.